

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 09/04/2019  
Reçu en préfecture le 09/04/2019  
Affiché le  
ID : 029-212901052-20190409-2019200-DE

Département du Finistère,  
Arrondissement de MORLAIX,  
Canton de LANDIVISIAU,  
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 4 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 29 mars 2019, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le jeudi 4 avril 2019, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

**Présents :** Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme ABAZIOU, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, Mme BOSC, M. YVEN, Mme BLEAS K., M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN (arrivée à 19h50), M. BILLON, M. KERRIEN, Mme BETON, M. TURLAN, Mme LARVOR, M. UGUEN, Mme BLEAS M.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme MARTIN, Conseillère municipale, a donné procuration à Mme CLAISSE, Maire,  
Mme LAIZET, Conseillère municipale, a donné procuration à M. KERRIEN, Conseiller municipal,  
M. PHELIPPOT, Conseiller municipal, a donné procuration à Mme BLEAS M., Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur BILLON, Conseiller Municipal, est nommé pour remplir cette fonction.